

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

Première édition : 24 octobre 2011

Date de révision : 25 mars 2019

Date d'édition : 20 janvier 2021

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identifiant du produit	• Lame précassée OLFA 25 mm (lame normale)
Nom des modèles	• HB-5B, HB-20
Modèles de cutter applicables	• XH-1, H-1, NH-1
Nom du fabricant	• OLFA CORPORATION
Adresse	• Higashi-Nakamoto 2-11-8, Higashinari-Ku, Osaka 537-0021, Japon
Responsable de la FDS	• Section Ingénierie des produits OLFA
N° de tél.	• +81-6-6972-8106
N° de fax	• +81-6-6972-8119

2. Identification des risques

2-1 LAME

- | | |
|--------------------------------|---|
| ▪ Classification GHS | • Se référer à la clause 11 ; la description de l'évaluation par élément de composition. Aucune information sur l'alliage (produit moulé) |
| ▪ Étiquette GHS | • Sans objet |
| ▪ Informations sur les risques | • Il existe un risque de blessure par contact avec le bord de la lame |

2-2 HUILE ANTIROUILLE

Classification GHS

- | | | | |
|---------------------------|---|---|---------------------------------|
| ▪ Risque physico-chimique | • Liquide inflammable | : | Classe 4 |
| | • Solide inflammable | : | Sans objet |
| | • Liquide pyrophorique | : | Sans objet |
| | • Solide pyrophorique | : | Sans objet |
| | • Produit chimique auto-chauffant | : | Sans objet |
| | • Substances corrosives pour les métaux | : | Inclassable |
| | • Toxicité aiguë (orale) | : | Classe 5 |
| | • Toxicité aiguë (cutanée) | : | Classe 5 |
| | • Toxicité aiguë (inhalation : gaz) | : | Inclassable |
| | • Toxicité aiguë (inhalation : vapeur) | : | Inclassable |
| | • Toxicité aiguë (inhalation : poussière et buée) | : | Hors du champ de classification |
| | • Corrosion cutanée / irritation | : | Classe 3 |
| | • Lésions/irritation oculaires graves | : | Hors du champ de classification |
| | • Sensibilisation respiratoire | : | Hors du champ de classification |
| | • Sensibilisation cutanée | : | Hors du champ de classification |
| | • Mutagénicité sur les cellules germinales | : | Classe 2 |
| | • Cancérigène | : | Classe 2 |
| | • Toxicité pour la reproduction | : | Classe 1 |
| | • Toxicité spécifique pour certains organes cibles /systémique (une seule exposition) | : | Catégorie n°2 (poumons) |
| | • Toxicité spécifique pour certains organes cibles /systémique (exposition répétée) | : | Catégorie n°2 (poumons, peau) |
| | • Danger par aspiration | : | Classe 1 |

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

- | | | | |
|---|--|---|---------------------------------|
| ▪ Classification en fonction des dangers pour l'environnement | • Danger aigu pour l'environnement aquatique | : | Hors du champ de classification |
| | • Dangereux pour l'environnement aquatique | : | Hors du champ de classification |
| | • Dangereux pour la couche d'ozone | : | Inclassable |

Étiquette GHS

- Pictogrammes

- Risque pour la santé



- | | |
|--|---|
| ▪ Terme d'avertissement | • Danger |
| ▪ Informations sur les risques pour la santé | • Liquide inflammable |
| | • Il peut être nocif en cas d'ingestion |
| | • Le contact avec la peau peut être nocif |
| | • Irritation cutanée à un degré léger |
| | • Risque présumé de maladie due à un dommage génétique |
| | • Risque présumé de développer un cancer |
| | • Risque présumé d'effets néfastes sur la fertilité ou l'embryon |
| | • Il peut causer des dommages aux organes |
| | • Il cause des dommages aux organes en cas d'exposition prolongée ou répétée |
| | • Il peut y avoir un risque mortel s'il pénètre dans les voies respiratoires de l'homme après avoir été avalé |

2-3 CONDITIONS COMMUNES

Observations

- « Mesures de sécurité »
 - Ne manipulez pas le produit avant d'avoir lu et compris la FDS.
 - N'utilisez pas le produit en mangeant, en buvant ou en fumant.
 - Lavez-vous soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 - Portez des gants, des lunettes et des vêtements de protection.
 - N'utilisez le produit qu'à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
 - Ne léchez pas et n'avalez pas le produit.
- « Premiers secours »
 - En cas d'irritation cutanée, consultez un médecin/obtenez des soins médicaux.
 - Si vous avez reçu le produit dans les yeux, rincez soigneusement à l'eau pendant plusieurs minutes.
 - Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les tout en douceur.
 - Consultez un médecin ou obtenez des soins médicaux. (En ce qui concerne l'huile antirouille).
 - En cas d'ingestion, ne provoquez pas de vomissements. Obtenez immédiatement des soins médicaux.
 - Si le diagnostic d'un médecin est nécessaire, la FDS (le présent document) doit lui être présentée.
- « Stockage »
 - Conservez le produit dans un endroit frais et bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil.
 - Tenez le produit hors de portée des enfants.
- « Élimination »
 - La mesure d'élimination des produits / matériaux d'emballage doit être conforme à la loi sur les déchets industriels et aux règlements établis par les gouvernements locaux.

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

3. Informations sur la composition des substances

3-1 LAME

- Catégorie pour un ou plusieurs éléments d'alliage
 - Mélange (alliage) ; solide
- Composition
 - Acier à outils allié JIS G4404 équivalent à SKS81
 - La composition des substances chimiques est la suivante (les substances non restreintes ne sont pas incluses)

Composition	Symbole de l'élément	Contenus (poids %)	N° CAS	Loi sur les produits chimiques (*) Décret n°	Loi en matière de santé et de sécurité (**) Décret n°
Chrome	Cr	0,2~0,5	7440-47-3	1-87	142
Nickel	Ni	0~0,25	7440-02-0	1-308	418
Manganèse	Mn	0~0,5	7439-96-5	1-412	550

*Loi japonaise sur la gestion des substances chimiques (appelée système de registre des rejets et transferts de polluants)

**Loi en matière de santé et de sécurité au travail

3-2 HUILE ANTIROUILLE

- Catégorie pour un ou plusieurs éléments d'alliage
 - Mélange
- Produits chimiques ou noms génériques
 - Hydrocarbures de pétrole, hydrocarbures de synthèse et additifs

Composition	Contenus (poids %)	N° CAS	Loi sur les produits chimiques (*) Décret n°	Loi en matière de santé et de sécurité (**) Décret n°
Huile de graissage	83~93	Informations confidentielles sur l'entreprise		
Additifs	7~17			

*Loi japonaise sur la gestion des substances chimiques (appelée système de registre des rejets et transferts de polluants)

**Loi en matière de santé et de sécurité au travail

- Substances dangereuses
 - Loi en matière de santé et de sécurité au travail
(Article 57 Substances soumises à l'étiquetage et à la notification)
 - Huile minérale 20~25 Poids %
 - Kérosène 1~5 Poids %
 - Loi en matière de santé et de sécurité au travail
(Article 57-2 : substances soumises à notification)
 - Huile minérale 20~25 Poids %
 - Kérosène 1~5 Poids %
 - 2,6-ditertiary butyl-4-cresol 0,1~0,9 Poids %
- Système de registre des rejets et transferts de polluants
 - Non compris

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

4. Premiers secours

- Après avoir bénéficié des premiers soins nécessaires, obtenez les soins médicaux appropriés si nécessaire.

5. Mesures/restrictions en cas d'incendie

- Comme la lame est en métal solide et que l'huile antirouille est présente en petite quantité, aucune mesure/restriction spéciale n'est requise pour la lutte contre l'incendie.

6. Mesures à prendre en cas de fuite

- Comme la lame est en métal solide et que l'huile antirouille est présente en petite quantité, il n'y a aucun risque de fuite susceptible d'avoir un impact sur l'environnement général.

7. Précautions en matière de manipulation et stockage

- Évitez toute exposition du produit à l'eau et tout contact avec l'acide.
- Ne placez pas le produit dans un environnement chaud et humide.
- Portez un équipement de protection afin d'éviter de vous toucher la peau ou les yeux.
- Ce produit est tranchant. Il doit être manipulé avec beaucoup de précaution.
- Conservez le produit dans un endroit bien aéré, à l'abri de la lumière directe du soleil.
- Stockez le produit correctement pour le protéger de la poussière et de l'humidité.

8. Prévention des expositions et mesures de protection

- Prévention des expositions
 - Non applicable
- Mesures de protection
 - Porter des gants de protection
 - Porter des lunettes de protection
 - Il est recommandé de porter des vêtements de protection.

9. Propriétés physico-chimiques

	LAME	HUILE ANTI-ROUILLE
Forme	Plaque	Liquide
Couleur	Blanc argenté	Brun rougeâtre transparent
Odeur	non	-
Densité	7,8 kg/mm ²	0,828 g/cm ³ (15 °C)
Point d'ébullition	-	Point d'ébullition initiale
Point de fusion	1455~1535 °C	Point d'écoulement : -40 °C ou moins
Température d'inflammation	-	74 °C
Solubilité	Insoluble dans l'eau La rouille est générée par le contact avec l'eau et les substances oxydantes	Légèrement soluble dans l'eau

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

10. Stabilité et réactivité

	LAME	HUILE ANTI-ROUILLE
Inflammabilité	Moins de réactivité car elle est chimiquement stable dans l'environnement général	Inflammable
Auto-inflammabilité		Aucun (pyrophorique)
Stabilité		Stable dans des conditions normales
Réactivité		Éviter tout contact avec de puissants oxydants
Conditions à éviter		Veiller à ce qu'elle n'entre pas en contact avec des halogènes, de puissants acides, des alcalis et des substances oxydantes
Produits à éviter		Aucune information utile à l'heure actuelle
Produits de décomposition dangereux		Le monoxyde de carbone peut être causé par la combustion

11. Informations toxicologiques

11-1 LAME

- En ce qui concerne l'acier, il n'existe actuellement aucune information épidémiologique utile sur les dangers pour l'homme. Cependant, il comprend une seule substance dont la nocivité a été signalée comme faisant partie du composant de l'alliage.

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

11-2 HUILE ANTIROUILLE

▪ Toxicité aiguë (orale)	• LD ₅₀ =4636 mg/kg ou plus (ATEmix*)
▪ Toxicité aiguë (cutanée)	• LD ₅₀ =4562 mg/kg ou plus (ATEmix*)
▪ Toxicité aiguë (inhalation : gaz)	• Aucune information utile à l'heure actuelle
▪ Toxicité aiguë (inhalation : vapeur)	• Aucune information utile à l'heure actuelle
▪ Toxicité aiguë (inhalation : poussière et buée)	• LC ₅₀ =5 mg/l ou plus (ATEmix)
▪ Corrosion cutanée / irritation	• Contient moins de 10 % d'éléments (classe de danger, catégories 2 et 3 de corrosion/irritation de la peau)
▪ Lésions/irritation oculaires graves	• Contient moins de 10 % d'éléments (classe de danger, catégorie 2B de dommages aux yeux)
▪ Sensibilisation respiratoire	• Ne contient pas d'éléments (classe de danger, catégorie 1 de sensibilisation respiratoire)
▪ Sensibilisation cutanée	• Ne contient pas d'éléments (classe de danger, catégorie 1 de sensibilisation cutanée)
▪ Mutagénicité sur les cellules germinales	• Contient 1,0 % d'éléments ou plus (classe de danger, catégorie 2 de mutagénicité)
▪ Cancérogénicité	• Contient 1,0 % d'éléments ou plus (classe de danger, catégorie 2 de cancérogénicité)
▪ Toxicité pour la reproduction	• Contient 0,3 % d'éléments ou plus (classe de danger, catégorie 2 de toxicité reproductive)
▪ Toxicité spécifique pour certains organes cibles / systémique (une seule exposition)	• Contient moins de 10 % d'éléments (classe de danger, catégorie 1 de toxicité unique) et moins de 20 % (classe de danger, catégorie 3 de toxicité unique).
▪ Toxicité spécifique pour certains organes cibles / systémique (exposition répétée)	• Contient moins de 10 % d'éléments (classe de danger, catégorie 1 de toxicité répétée) et moins de 20 % (classe de danger, catégorie 2 de toxicité répétée).
▪ Danger par aspiration	• Contient 10 % d'éléments ou plus (classe de danger, catégorie 1 de toxicité respiratoire). La viscosité cinématique à 40 °C est de 20,5 mm ² /s ou moins.

*Estimation de la toxicité aiguë

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

12. Informations sur l'impact environnemental

- Il n'existe actuellement aucune information utile sur les impacts environnementaux autres que ceux énumérés ci-dessous.

▪ Mobilité	• D'après les propriétés physico-chimiques, seule l'huile antirouille peut être transférée dans l'atmosphère, le système hydrographique et l'environnement du sol.
▪ Danger aigu pour l'environnement aquatique	• Contient moins d'1,0 % des éléments (classe de danger, catégorie 1 du danger aigu pour l'environnement aquatique) (huile antirouille)
▪ Dangers chroniques pour l'environnement aquatique	• Contient moins d'1 % des éléments (classe de danger, catégorie 1 des dangers chroniques pour l'environnement aquatique) (huile antirouille)

13. Considérations relatives à l'élimination

- La mesure d'élimination des produits / matériaux d'emballage doit être conforme à la loi sur les déchets industriels et aux règlements établis par les gouvernements locaux.

14. Précautions en matière de transport

- Ce produit est un outil tranchant. Il existe un risque de blessure. Il convient de le manipuler avec beaucoup de précaution.
- Le volume total de produit emballé dans un emballage final/carton peut être lourd. Ne pas le faire tomber ni l'endommager.
- Conserver au sec.
- L'huile antirouille est inflammable. Il convient de la tenir éloignée du feu.

15. Réglementations applicables

15-1 LAME

- Sans objet.

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

15-2 HUILE ANTIROUILLE

- Loi sur les services d'incendie :
 - Marchandises dangereuses de classe 4
 - Marchandises dangereuses et produits pétroliers tiers de classe 3 (insolubles dans l'eau)

Loi en matière de santé et de sécurité au travail ;

▪ Matière dangereuse	• Sans objet
▪ Article 57, substances à étiqueter	• Contient les substances applicables
▪ Article 57-2, Substances à notifier	• Contient les substances applicables
▪ Règles de prévention de l'empoisonnement par solvants organiques	• Sans objet
▪ Règles de prévention des substances chimiques spécifiées	• Sans objet
▪ Loi sur la promotion de la gestion des substances chimiques (système PRTR)	• Ne contient pas les substances chimiques désignées
▪ Water Pollution Control Act (loi relative au contrôle de la pollution aquatique)	• Réglementation sur les émissions d'huile (concentration autorisée 5 mg/l)
▪ Loi sur les eaux usées	• Réglementations sur les émissions d'huile minérale (5 mg/l)
▪ Marine Pollution Control Act (loi relative au contrôle de la pollution marine).	• Réglementation sur les émissions d'huile (Interdiction de principe)
▪ Élimination des déchets et nettoyage	• Réglementation des déchets industriels (Interdiction de diffusion et de déversement)

Fiche de données de sécurité

N° FDS : 601-001-12-E-NF

16. Autres informations

▪ Devis

- ① La description de cette FDS est conforme aux instructions du Comité japonais des normes industrielles et de l'association japonaise de normalisation.
- ② La FDS est la fiche de données de sécurité - une méthode de communication des informations sur les dangers des substances chimiques basé sur le SGH - étiquettes et étiquetage sur le lieu de travail.
- ③ Basé sur la FDS ou la MSDS (fiche de données de sécurité des matériaux) des fournisseurs de matières premières.

▪ Observations

- ① Cette fiche de données (FDS) a été créée conformément à la norme "JIS Z 7253 - Méthode de transmission des informations sur les dangers des substances chimiques conformément au SGH (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques)".
- ② "JIS" est l'abréviation de Japanese National Industrial Standard, et Z 7253 est une norme établie par le ministre de la santé, du travail et du bien-être social et le ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie après délibération par le Comité japonais des normes industrielles en vertu de la loi juridictionnelle, conformément au Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH), sixième édition révisée.
- ③ Cette fiche technique sera fournie à nos partenaires commerciaux/distributeurs concernés comme référence pour garantir une manipulation sûre des produits OLFA. En fonction de l'utilisation qui sera faite du produit, il est essentiel que chacun de nos partenaires commerciaux / distributeurs prenne les mesures de sécurité appropriées concernant la FDS et en assume ses responsabilités.
- ④ Cette FDS est créée à partir des informations et des données actuellement disponibles. Toutefois, veuillez noter que l'exactitude des informations et l'assurance quant à la sécurité ne sont pas garanties. Il peut exister un danger ou un risque, qui n'est pas décrit dans ce document parce que nous n'en avons pas connaissance ou parce que nous n'en sommes tout simplement pas conscients. Nous vous remercions pour votre compréhension et pour l'utilisation de cette fiche technique.